

[LIVRE]

RÉSIDENCE D'ÉCRITURE FRANCOPHONE DE LA PRÉVÔTÉ (BORDEAUX)

AFRIQUES-HAÏTI - APPEL À CANDIDATURES

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

ALCA Nouvelle-Aquitaine et L'Institut des Afriques (IdAf) – organisateur de l'événement La Semaine des Afriques – invitent les auteurs des Afriques et d'Haïti, dont le français est la langue d'écriture, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de six semaines à La Prévôté, à Bordeaux, en France.

Le lauréat francophone recevra une bourse d'écriture et résidera six semaines à Bordeaux dans des conditions de travail appropriées, du 6 janvier au 15 février 2021, et sera invité à participer à la 6^e édition de La Semaine des Afriques, programmée du lundi 25 au dimanche 31 janvier 2021.

Date limite de candidature : lundi 14 septembre 2020 à minuit.

SOMMAIRE

Cahier des charges 2020-2021	p. 2
<i>Les organisateurs</i>	p. 2
<i>Principes généraux</i>	p. 2
<i>Critères d'éligibilité</i>	p. 2
<i>Nature de la résidence</i>	p. 2
<i>Hébergement</i>	p. 2
<i>Rémunération</i>	p. 3
<i>Frais de séjour</i>	p. 3
<i>Engagements du lauréat</i>	p. 3
<i>Engagements d'ALCA Nouvelle-Aquitaine</i>	p. 3
<i>Engagements de l'Institut des Afriques</i>	p. 3
<i>Précisions sur les pièces à fournir au dossier</i>	p. 3
<i>Sélection et jury</i>	p. 4
Contacts, renseignements téléphoniques	p. 5
Date limite de dépôt des candidatures	p. 5
Documents à joindre au dossier de candidature ..	p. 5
Modalités d'envoi du dossier	p. 5
Fiche de renseignements	p. 6
Votre projet de résidence	p. 7
Attestation sur l'honneur	p. 8

CAHIER DES CHARGES 2020-2021

LES ORGANISATEURS

ALCA, agence livre cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, est l'interlocutrice privilégiée des professionnels du livre et de l'écrit, du cinéma et de l'audiovisuel. La Prévôté est un programme de résidences d'écritures et de coopérations internationales, dédiées au livre et au cinéma, coordonné par l'agence.

Informations : www.alca-nouvelle-aquitaine.fr

Créé en 2015, l'Institut des Afriques (IdAf) fédère un collectif d'une douzaine de membres autour des dynamiques africaines présentes sur les territoires bordelais et néo-aquitain. Proposant une vision renouvelée et contemporaine des mondes africains, l'Institut des Afriques est un espace de débats et d'ouverture sur le monde d'aujourd'hui et la diversité des Afriques (Maghreb, Afrique subsaharienne, Afrique australe, Caraïbes, Océan Indien...) et valorise la place des diasporas africaines en France.

La Semaine des Afriques

Cette semaine d'événements vise à porter un regard neuf sur les mondes africains à travers le prisme de la diversité, des savoirs, de la création et de l'innovation dans les domaines culturel, universitaire, associatif, citoyen, institutionnel, économique, etc. Elle a pour objectif d'être un contrepoint nécessaire aux préjugés, souhaitant contribuer à l'apprentissage du vivre ensemble dans la diversité et le respect mutuel.

Pour sa 6^e édition, La Semaine des Afriques aura lieu à Bordeaux et en Nouvelle-Aquitaine du 25 au 31 janvier 2021 et portera sur les « Défis écologiques ». Les territoires africains subissent fortement aujourd'hui les conséquences du réchauffement climatique dont témoignent, entre autres, les vagues de sécheresse et d'inondations dans le Sahel par exemple. En dépit de ce constat, on peut observer que les problématiques environnementales sont prises en compte sur les plans politiques et citoyens en Afrique.

Informations : www.institutdesafriques.org

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Durée du séjour : 6 semaines (non fractionnables), dont 5 semaines de résidence d'écriture et une semaine consacrée à des temps de médiation et de rencontres pendant La Semaine des Afriques, événement organisé par l'IdAf.
- Dates : du mercredi 6 janvier au lundi 15 février 2021.
- Hébergement : à la résidence de La Prévôté, logement individuel au cœur de Bordeaux (Gironde, France).
- Bourse d'écriture : 2 400 € net, octroyée par ALCA et par l'Institut des Afriques.
- Transport : prise en charge d'un voyage aller-retour du domicile de l'auteur jusqu'à Bordeaux (limitée à 1 000 € maximum).
- Genres éligibles : tous les genres littéraires (œuvre de fiction).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous êtes auteur publié (écrivain, poète, illustrateur, scénariste BD, dessinateur BD); le français est votre langue d'écriture.
- Vous avez à votre actif au moins un livre publié à titre individuel, par une maison d'édition « professionnelle ». La copie du contrat d'édition, dûment signé par les parties, sera requise pour postuler, même pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique.
- À noter : l'autoédition et l'édition à compte d'auteur (type ÉdiLivre, L'Harmattan, etc.) ne sont pas éligibles.
- Vous résidez sur les territoires africains ou en Haïti; votre résidence fiscale n'est pas en France.
- Vous avez un projet d'écriture littéraire à développer en résidence, dans les domaines du roman, de la nouvelle, de la poésie, de la bande dessinée.
- Vous êtes disponible du mercredi 6 janvier 2021 au lundi 15 février 2021.

NB: Les candidatures incomplètes ou qui ne répondent pas aux critères listés ci-dessus ne seront ni étudiées ni remises aux membres du jury.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira au lauréat le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture en cours. Il pourra consacrer au moins 70% de son temps à ce travail personnel.

Il participera à quelques rencontres professionnelles et/ou publiques programmées pendant son séjour et à La Semaine des Afriques: ce programme sera construit conjointement entre ALCA, l'Institut des Afriques et le lauréat, avant la résidence.

HÉBERGEMENT

Le lieu de résidence est situé au 6, rue Bergeret, à Bordeaux. Il s'agit d'un logement individuel au cœur du centre-ville de Bordeaux et près de la MÉCA, où se trouvent les bureaux d'ALCA Nouvelle-Aquitaine.

Le logement se compose :

- d'une grande pièce de vie, avec une cuisine équipée (lave-vaisselle, micro-onde, frigo-congélateur) et un salon (TV, canapé, fauteuil), un bureau de travail (avec ordinateur et imprimante);
- de deux chambres (avec chacune un grand lit et une armoire);
- d'une salle d'eau (lavabo et douche), un WC et une buanderie avec lave-linge.

Un ordinateur PC, un scanner et une imprimante sont mis à disposition sur le bureau.

La maison est équipée d'une connexion Internet wifi et d'une ligne de téléphone fixe.

Le linge de lit et de maison est fourni.

Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par ALCA.

Le logement peut accueillir deux personnes. Les résidents ne peuvent être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour ponctuel de l'accompagnant (transport et restauration) ne pourront être avancés par ALCA et l'Institut des Afriques et seront à la charge du résident.

RÉMUNÉRATION

Pour la durée de son séjour, l'auteur reçoit une bourse d'écriture de 2 400 € net (deux mille quatre cents euros net), versée en deux parties : 1 200 € le jour de l'arrivée, 1 200 € à mi-séjour. Ces montants seront versés, à la convenance de l'auteur, en espèces en euros (contre signature d'un reçu) ou par virement bancaire international.

FRAIS DE SÉJOUR

ALCA prend en charge les frais de voyage aller-retour de l'auteur depuis son domicile jusqu'au lieu de résidence, à une hauteur maximale de 1 000 €.

Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques sont pris en charge par ALCA et/ou par l'IdAf.

L'auteur aura à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.

Un abonnement mensuel pour tous les transports publics urbains est offert pendant toute la durée du séjour et est également utilisable pour les déplacements privés.

L'auteur sera autonome sur sa restauration. Seront pris en charge un repas d'accueil et de départ et les repas liés aux rencontres proposées par ALCA et/ou l'IdAf.

Le résident aura donc à sa charge les dépenses suivantes : frais de visa, assurances personnelles, frais de subsistance, déplacements personnels une fois en résidence et frais de réalisation de son projet.

ENGAGEMENTS DU LAURÉAT

L'auteur lauréat s'engage à résider à La Prévôté pour une durée de 6 semaines, aux dates prévues.

L'auteur lauréat s'engage à participer aux rencontres organisées par ALCA et au programme de rencontres organisées par l'IdAf dans le cadre de La Semaine des Afriques et à travailler sur le projet d'écriture pour lequel il a été nommé. Il tiendra ALCA et l'IdAf informés de l'avancée de ce projet. Pendant et après son séjour, l'auteur s'engage à mentionner sa qualité de résident d'ALCA à propos des œuvres qu'il y aurait réalisées (éditions, articles, dossiers de presse, etc.).

Au moment de la publication de sa production, l'auteur lauréat s'engage à faire parvenir à ALCA et à l'Institut des Afriques, chacun, un exemplaire du livre édité. Il fera porter obligatoirement la mention suivante : « L'auteur de ce texte a bénéficié du soutien d'ALCA, agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, de l'Institut des Afriques

et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences de La Prévôté à Bordeaux. »

Convention de résidence : une convention sera signée entre l'auteur, ALCA et l'Institut des Afriques, définissant l'ensemble des conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges.

ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

ALCA et l'Institut des Afriques prennent en charge la rémunération de l'auteur (bourse d'écriture).

ALCA prend en charge ses frais de transport aller-retour depuis son domicile (pour un maximum de 1 000 €), son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA et/ou l'IdAf.

ALCA met en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en Nouvelle-Aquitaine.

ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail au moyen de mailings d'information auprès de son fichier de professionnels du livre et de la lecture ; d'une annonce dans la Lettre d'information électronique d'ALCA - page dédiée sur le site www.alca-nouvelle-aquitaine.fr ; de la réalisation des Mémoires de la résidence par la commande d'un reportage photographique et d'un entretien avec le résident, en vue de publication sur *Prologue* (prologue-alca.fr), la revue numérique en ligne de l'agence.

ENGAGEMENTS DE L'INSTITUT DES AFRIQUES

L'Institut des Afriques s'engage à valoriser la résidence de l'auteur à travers ses outils de communication.

L'Institut des Afriques s'engage à valoriser l'auteur et ses productions à travers l'organisation d'une rencontre dédiée lors de La Semaine des Afriques.

PRÉCISIONS SUR LES PIÈCES À FOURNIR AU DOSSIER

Tout dossier incomplet après la date limite de candidatures - soit au 14 septembre après minuit - ne sera pas présenté à la commission et ne pourra être expertisé.

Toutes les pièces justificatives à fournir dans le cadre de cet appel sont obligatoires.

Le contrat d'édition de votre œuvre précédente doit être copié et transmis dans son intégralité. Seuls les contrats signés par toutes les parties seront acceptés.

Seuls les contrats à compte d'éditeur sont acceptés. L'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas acceptées.

Pour rappel :

L'édition à compte d'auteur désigne un prestataire de service et non une maison d'édition. Cela consiste pour un auteur à faire éditer ses ouvrages par un éditeur qui assure seulement la partie technique de l'édition et, rarement de la diffusion, en dehors du choix éditorial proprement dit. C'est donc l'auteur

*qui paie les frais d'impression et de publicité de son livre.
L'auteur paie pour un service : être publié. Aucun choix et travail
éditoriaux ne s'opèrent alors par un professionnel.
Tous les ouvrages sont donc acceptés sans même être lus
puisque l'auteur paie une prestation. Ces ouvrages ne sont que
très rarement référencés et diffusés en librairie.
L'autoédition désigne, elle, un auteur qui publie lui-même son
ouvrage. Le modèle économique est encore différent puisque
là c'est l'éditeur-auteur qui prend en charge la fabrication, la
commercialisation, la distribution et la promotion de ses
ouvrages.*

SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par une commission de sélection qui se réunira dans le courant de l'automne 2020. Le jury, mis en place par ALCA et l'IdAf, est composé de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Institut des Afriques, de professionnels du livre et de la littérature des territoires concernés. Les candidats sont avertis du choix final du jury, uniquement par courriel, signé par la direction générale d'ALCA Nouvelle-Aquitaine.

CONTACTS, RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

ALCA Nouvelle-Aquitaine – Pôle Vie littéraire

Marion Colin : +33 (0)5 47 50 10 17

Nathalie André : +33 (0)5 47 50 10 13

Institut des Afriques

Dana Khouri : +33 (0)5 56 84 41 05

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Lundi 14 septembre 2020 à minuit.

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Le présent formulaire rempli et signé.
2. Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre et l'intérêt de le développer en résidence.
3. Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence: une note d'intention d'au moins un feuillet à accompagner d'un extrait déjà rédigé, d'études préparatoires ou de planches et croquis.
4. Un CV récent.
5. Votre bibliographie complète. Merci de préciser: titres, éditeurs, années de publication.
6. Une copie de votre dernier contrat d'édition signé (avec obligation de copie de la totalité des pages).
7. Si pertinent: copie du contrat signé pour le projet en cours ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.

Tout dossier incomplet après la clôture des candidatures ne pourra être expertisé par la commission.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

Dossier complet à envoyer
avant le 14 septembre 2020 à minuit,
par courriel uniquement à :
residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DEMANDEUR

Nom (état civil):
Prénom(s):
Pseudonyme éventuel:
Date de naissance:
Nationalité(s):
Numéro de Sécurité sociale:
Adresse complète:
Pays:
Téléphone:
E-mail:
Blog ou site Internet:

L'écriture est-elle votre principale source de revenus ?

Oui / Non

Quelle est votre activité professionnelle et source de revenus habituelle ? :

.....

Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ?

Oui / Non

Si oui, précisez :

• En quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la résidence :

.....

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ?

Oui / Non

Si oui, précisez :

• En quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la bourse :

.....

VOTRE PROJET EN RÉSIDENCE

Titre (provisoire ou définitif) :

PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

(En quelques lignes - une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....
.....
.....
.....
.....

Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ?

Oui / Non

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti.

Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?

Oui / Non

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / aide refusée / en attente):

.....
.....
.....
.....

Fait à:

Le:

Signature du candidat (obligatoire):

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

atteste sur l'honneur ne pas avoir ma résidence fiscale en France.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à:

Le:

Signature du candidat (obligatoire):